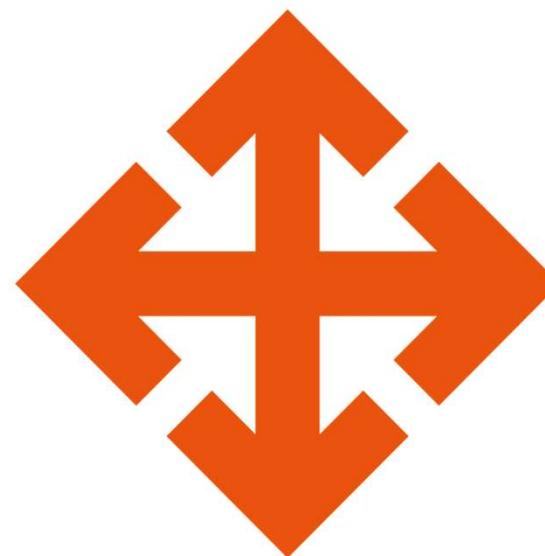


CONFIDENTIEL

# Investissement de détail Approche générale du Conseil (PRIIPs)

6 juin 2024



## Règlement PRIIPs

- Le KID doit contenir des informations sur la durabilité du produit
- Il faut introduire de la flexibilité pour l'utilisation d'un format électronique
- Les ESAs développeront des RTS sur le contenu du dashboard et les principes d'utilisation de formats numérique et en couches
- Le KID doit être actualisé pour les PRIIPs ouverts aux nouvelles souscriptions ou qui peuvent être achetés sur un marché secondaire
- Les produits de pension ne sont pas dans le champ du Règlement PRIIPs
- Les PRIIPs produits par des entreprises non financières sont dans le champ du Règlement PRIIPs
- 2 sections supplémentaires / longueur du KID limité à 3 pages => le contenu et la présentation du KID doivent être rationalisés
- La date d'application du Règlement doit être repoussée

**Rendez-vous sur**

[www.franceinvest.eu](http://www.franceinvest.eu)

Et sur nos réseaux sociaux :

